



SOMMAIRE

Chapitre 1 : MODALITÉS D'INTERVENTION – page 4

Chapitre 2 : RÉCIT DE LA SEMAINE D'IMMERSION – page 8

Chapitre 3 : PREMIÈRES PISTES DE TRAVAIL IDENTIFIÉES COMME PROMETTEUSES – page 46

Chapitre 4: LA SUITE - page 50

_

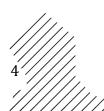
Annexes:

- 1. Liste des facteurs
- 2. Liste des parties prenantes



CHAPITRE 1

MODALITÉS DE L'INTERVENTION



Contexte et enjeux

La Guadeloupe, mais plus largement – avec des spécificités propres – les Antilles, font face depuis des années à une forte violence sociale. Les Antilles ont connues de nombreuses transformations et sources de conflits (colonialisme, esclavagisme, fondamentalisme religieux, "économie sous perfusion", inégalités sociales, etc.) qui ont marqué les modes de vie et la structure sociale de ces iles.

Les violences conjugales, interpersonnelles ou encore juvéniles sont devenues de plus en plus sensibles et les solutions déployées apparaissent insuffisantes ou inadaptées pour faire face aux problèmes. On interroge aujourd'hui la nature des solutions mises en œuvre jusqu'ici (principalement des mesures pénales, judiciaires ou psychiatriques) qui ne semblent plus tout à fait adaptées ou du moins suffisantes. Il apparait que de nouvelles pistes, de nouvelles manières d'agir doivent être trouvées pour compléter et/ou transformer les pratiques existantes et par la même redynamiser et redonner envie de se mobiliser et d'agir aux acteurs locaux en place – qui semblent pour partie frustrés ou désengagés par épuisement ou fatalité face à des solutions qui peinent à avoir de réels effets –.

Cette première mission sur le terrain a pour objectif de rencontrer les acteurs in-situ, d'enclencher un processus réflexif d'interrogation des pratiques et des modes de faire et de préparer avec eux le cahier des charges d'une seconde mission plus longue qui devra permettre de projeter, d'élaborer collectivement et d'expérimenter avec ces mêmes acteurs une transformation de leurs postures et de leurs manière de faire.

Les modalités d'intervention

Pour que cette intervention soit ancrée dans le réel et ne soit pas une approche théorique et décrochée du contexte local, nous avons conduit une approche immersive, sur le terrain.

Cette logique d'immersion permet une lecture plus fine et plus qualitative des postures des acteurs, de l'état d'esprit des parties prenantes (individuelles et collectives). Elle permet de « prendre la température » générale mais aussi d'ancrer les porteurs de l'étude dans l'environnement (matériel et immatériel-psychologique) de celle-ci.

Nous avons cherché, en multipliant les rencontres et les visites, à appréhender et décrire deux éléments principaux à savoir : les solutions mises en œuvre et les acteurs qui les portent, et les jeunes « bénéficiants/destinataires » de ces solutions.

L'objet de cette intervention, qui fait office de pré-visite du terrain, est donc de faire un état des lieux de la situation sur le territoire d'expérimentation. Celle-ci a permis d'identifier les personnes clés – les personnes « complices »



(avec lesquelles on établit une confiance réciproque) – désireuses de collaborer activement à la mission à venir. Enfin, elle a permis de mieux appréhender les enjeux et les difficultés auxquelles ces personnes font face au quotidien pour identifier des premiers axes de travail ou points d'entrées possibles pour appréhender le sujet. Nous avons cherché, lors de cette première semaine d'immersion, a couvrir une grande variété de solutions mises en œuvres, à la fois en terme de structures (institutions, associations, etc.) mais aussi en termes de nature de solutions (activités, aides, accompagnement, suivi...).

Ces rencontres ont été également l'occasion d'interroger, de sonder les parties prenantes lors d'entretiens sur la manière dont elles voient l'avenir (en terme d'évolutions, de changements) de leur travail et des solutions qu'elles mettent en œuvre : ce qu'elles pressentent, ce qu'elles souhaiteraient, ce qui leur parait possible ou impossible... cet exercice permet de sonder la posture et l'ouverture des acteurs quant à des solutions plus ou moins en rupture avec l'existant – il s'agit ici de trouver des gens « porteurs de changements et d'innovations » dans leur travail ou leurs pratiques.

Pistes de travail

A l'issu de cette première mission, l'équipe a pu formuler différentes pistes de travail, des points d'entrée à creuser, des éléments – juges intéressants – à pousser en raison du potentiel qu'ils représentent. A ce propos et face à une telle situation complexe et profondément ancrée dans la culture locale, la méthodologie choisie consiste à identifier des points d'entrée qui semblent « petits » ou sont à priori anecdotiques mais plus atteignables et qui peuvent avoir un effet plus large, une résonance particulière, avoir un impact plus systémique – à la manière d'un point d'acupuncture qui est très localisé mais a un effet plus global. Ces points d'entrée ou pistes de travail sélectionnés sont symptomatiques de la posture des acteurs, révélateurs de la situation globale, et sont présentés dans la dernière partie du présent livret.

L'usage de l'image documentaire

Outre la documentation bibliographique préalable à la mission, cette visite sur le terrain a été documentée sous la forme de photos et vidéos. L'usage de l'image fait ici partie intégrante de la démarche méthodologique de l'immersion et de la pratique terrain. Les images permettent de restituer non seulement les personnes rencontrées mais aussi les lieux visités, les environnements de travail et de vie. Cette documentation visuelle permet de rendre compte du territoire de l'expérimentation, de faciliter son partage avec d'autres acteurs ou experts collaborant au projet et de restituer de manière complémentaire au récit textuel cette immersion. L'image ne saurait être réduite à sa fonction illustrative mais est à considérer ici comme un outil de recherche qui nous aide à mieux comprendre, à mieux se représenter le



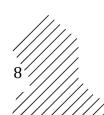
contexte de la Guadeloupe et d'enrichir ou modifier, le cas échéant, les « images mentales » que l'on peut avoir, de manière préconçue, du terrain de recherche. Elle permet de toucher autrement que le texte, transmet des émotions, suscite des réactions et révèle des informations visuelles du terrain, de manière rapide et précise. Le rapport de la mission d'immersion ne pouvait donc s'envisager par le simple récit textuel, l'image complète ici la perception du phénomène et donne à « regarder » le terrain à travers les yeux de ceux qui ont participés à cette immersion. L'image documentaire est donc, dans cette approche méthodologique, à la fois un moyen d'investigation, de recueils et de restitution.

Ce rapport de la mission d'immersion est également accompagné d'un blog racontant l'expérience et permettant de prolonger de manière dynamique la mission pour les mois à venir.

Ce récit de l'expérience d'immersion n'est pas une analyse théorique de la situation mais bien la narration et la restitution (vécu par les « résidents ») des personnes rencontrées, des lieux de vie et de travail visités ainsi que les pistes d'investigations et actions s'étant révélées comme les plus prometteuses.

CHAPITRE 2

RÉCIT DE LA SEMAINE D'IMMERSION



Jour 1 - 23 septembre - Arrivée en Guadeloupe et rencontre de la DTPJJ et du CEMEA



La première demi-journée (l'arrivée de l'équipe s'est faîte à 14h à l'aéroport de Pointe-à-Pitre) a été l'occasion pour Luc-Henry Choquet et Christophe Gouache de rencontrer la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la jeunesse ainsi que le CEMEA (Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active), partenaire de la démarche. Cette toute première réunion a permis de présenter la démarche et les modalités de l'intervention au près de Claude Hild (Directeur territorial PJJ), Maud Guivarch (Responsable des politiques institutionnelles PJJ), Laetitia Le Brave (Directrice du CEMEA Guadeloupe) et Yannick Sébastien (Chargé de mission CEMEA).





Suite à cette réunion introductive, l'équipe est partie à Pointe-à-Pitre pour une visite rapide des lieux et points d'intérêts pour la mission (Carénage (quartier dit "chaud" de Pointe-à-Pitre), Place de la Victoire, Palais de Justice, Les Abymes...). Cette rapide excursion a permis à l'équipe résidente de découvrir un morceau du territoire et de comprendre comment la ville est organisée et s'est développée (différents quartiers, lieux de vies, etc.). L'équipe-accueillante, ayant une grande connaissance du territoire, a permis aux résidents de se représenter de manière qualitative les modes de vies de la Guadeloupe. Cette étape de « visite guidée » de Pointe-à-Pitre a permis de plonger les résidents dans le contexte d'intervention de la démarche et de se représenter à la fois la morphologie du territoire (géographie urbaine, quartiers, lieux de vies...) et des modes de vie (activités humaines, consommation...).



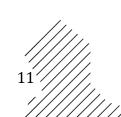
Jour 2 - 24 septembre – 1^e Partie – Rencontre des services



La deuxième journée a été l'occasion de rencontrer les services associatifs habilités (SAH) ainsi que les services PJJ. L'équipe résidente a présenté la démarche de recherche-action et a partagé avec les services les facteurs potentiels identifiés de la délinquance des mineurs en Guadeloupe (facteurs identifiés sur base de la lecture de travaux sociologiques, psychiatriques, anthropologiques spécifiques à la question antillaise).

Parmi ces facteurs on notera (voir liste complète en annexe):

- l'empreinte historique de l'esclavage et la catégorisation sociale par couleurs,
- la matrifocalité (la mère « potomitan », autrement dit « poteau du milieu »),
- les persistances d'une éducation traditionnelle dite « à la ceinture » (entraînant une certaine acclimatation à la violence),
- une éducation considérant l'enfant plus souvent comme « objet » que comme « sujet »,
- les violences intraconjugale et intrafamiliale,
- une « prime » à la transgression à travers la pratique du marronnage (fuite des esclaves, symbole de résistance et d'insurrection),
- une forte normalisation de la société et des relations entre personnes (« il faut toujours veiller à ce que les autres vont penser, dire de moi... »),
- mais aussi l'aspect encore fort du magico-religieux (« c'est un mauvais sort, je ne peux rien y faire »), etc.



Cette première liste n'est pas exhaustive et a été très largement complétée au fil des échanges avec les professionnels-experts à travers la semaine pour arriver à une liste de 32 facteurs (voir en annexe). L'enjeu était, ici, de soumettre ces hypothèses afin d'engager la discussion avec les professionnels sur leurs propres lectures et analyses de la délinquance des mineurs en Guadeloupe. Parmi ce qui est ressorti des échanges on notera :

- l'accroissement du désarroi des parents face à des enfants qu'ils ne savent plus éduquer... « il y'a de nouvelles normes d'éducation à suivre mais on n'a pas l'outillage qui va avec » - une détresse et un désengagement de la

« Il faut avoir une lecture de l'ensemble du parcours de vie du jeune et de sa prise en charge. »

fonction parentale face à la violence de leurs enfants : « je vais faire un cas [commettre un acte] si vous le laissez chez moi » ou un retrait du rôle

éducatif suite à un placement : « maintenant c'est l'enfant de l'état, débrouillez-vous avec ».

- des prises en charge de plus en difficiles où les professionnels jugent que le jeune « n'est plus de notre ressort », il est celui du pédopsychiatre ou autre...
- une segmentation du parcours du jeune qui est pris en charge (qui multiplie les séjours en familles, foyers, centres...) ce qui crée des ruptures éducatives et handicape le suivi. « Il faut avoir une lecture de l'ensemble du parcours de vie du jeune et de sa prise en charge »
- un accroissement de la détresse et de l'épuisement physique et une fragilité psychologique des éducateurs où l'on assiste à des situations de « burn-out du personnel, qui a peur des jeunes », ce qui appelle une prise en charge des agents à travers des groupes de paroles et des solutions de répit : « faire souffler nos agents »
- des structures trop souvent inadaptées offrant peu d'intimité aux jeunes, des espaces réduits, une mauvaise organisation spatiale (due à d'anciennes maisons reconverties en foyer) rendant compliquée l'action éducative au quotidien (organisation d'activités...)

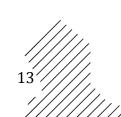
D'autres éléments, plus positifs, ressortent également et on notera : les réussites scolaires de jeunes (avec poursuites d'études), les activités sportives comme moyen de valoriser le jeune tout en l'obligeant à respecter des contraintes externes liées à la pratique de l'activité elle-même (exemples : natation : apprendre à nager, pratique de la voile/jetski, etc.), la responsabilisation et valorisation des jeunes à travers des activités conviviales dont ils ont la charge (exemple du méchouis organisé par les jeunes de

Kerrabon), la visite d'anciens jeunes délinquants lors d'évènements/d'activités dans les foyers, des séjours à l'étranger...



Cette rencontre des services a permis aux résidents d'entendre les professionnels du territoire s'exprimer sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans leurs activités mais aussi partager leurs propres lectures et analyses de la situation et enfin les pistes/chantiers d'améliorations possibles. Cette riche rencontre a permis de faire ressortir 3 premières idées de travail :

- 1. Le trio famille-jeune-éducateurs : Ré-engagement de la famille dans le rôle d'éducation de leur enfant Préservation/renforcement du lien avec les familles (pendant et après le placement)
- 2. Le suivi et soutien des professionnels avec une modalité de répit/retrait « salvateur » (pour les agents en fragilité) et un cadre de convivialité et de partage inter et intra-institutionnel pour partager les expériences, construire ensemble, etc.
- 3. L'intégration du mineur dans les décisions, les choix et les améliorations relatives à sa prise en charge et à son projet éducatif. Logique participative : jeune-acteur



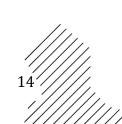
Jour 2 - 24 septembre – 2^e Partie – visite du Centre pénitentiaire de Baie-Mahault



L'équipe a ensuite pris le chemin du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault pour participer à une réunion de travail sur le projet d'établissement en présence de la directrice adjointe du Centre Pénitentiaire, l'UCSA et le SPIP.

Enfin, une visite du quartier mineurs a été organisé par le capitaine Guillaume, responsable du quartier. L'équipe a ainsi pu visiter une cellule ainsi que la salle d'activités qui héberge notamment les cours dispensés par l'association.

Le quartier mineurs de Baie-Mahault dispose de 15 places. 9 jeunes étaient présents lors de notre visite. La détention des mineurs est souvent relativement courte et dure le plus souvent entre 1,5 mois et 3 mois, mais certains mineurs sont détenus jusqu'à une année ou plus. La particularité du quartier mineurs de Baie-Mahault est qu'il n'en est pas vraiment un, du moins à l'origine. Il s'agit d'une ancienne section dédiée au détenu arrivant qui a été converti en quartier mineurs (en raison de l'absence de tout quartier mineurs à la construction). Cet aspect est donc très important à prendre en compte car il révèle l'inadaptation des locaux et des équipements pour accueillir le mieux possible ces mineurs en détention et leur proposer des activités adéquates. La salle d'activités, relativement petite, et sans fenêtre, est très mal isolée phoniquement et rend les échanges verbaux très fatiguant (écho et volume sonore amplifié). La salle est colorée mais est assez pauvrement équipée/meublée. Elle possède tout de même un certain potentiel pour la

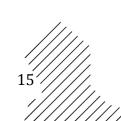


rendre plus agréable, plus ergonomique et plus accueillante à la fois pour les mineurs en détention mais aussi pour le personnel éducatif.



La question de l'isolation phonique a été soulevée par Christophe Gouache, designer, comme étant une piste de travail et d'amélioration non négligeable à la qualité de vie en détention. Le volume sonore global dans les couloirs, les cellules et la salle d'activité rend le lieu très oppressant et accroît l'impression de violence (sonore/verbale). L'isolation phonique permettrait d'améliorer les conditions de vie quotidienne et d'offrir notamment un meilleur sommeil. Ce dernier élément est clé car on sait qu'il conditionne fortement la santé physique et psychologique des personnes. Une isolation phonique des lieux semblent hors budget et soulèvent un certain nombre de problème de sécurité. Pour expérimenter cette piste, il a été proposé par les résidents de distribuer à tous les jeunes, dès leur arrivée, des boules quies (bouchons d'oreille). Ce petit dispositif, léger et très peu couteux, pourrait permettre d'offrir à ces jeunes en détention une possibilité de répit et d'un repos plus réparateur (si un ou plusieurs détenus décident de crier, insulter, déranger leurs voisins de cellules durant la nuit, il n'y a de possibilité, pour aucun, de trouver le sommeil). Cette astuce légère a retenu l'attention de Claude Hild (directeur territorial PJJ) comme pouvant faire l'objet d'un petit test facile à mettre en œuvre.

La visite du quartier mineurs de Baie-Mahault a été très intéressante et une rencontre avec le directeur du centre pénitencier (absent ce jour là en raison du chikungunya) a été organisée le vendredi 26 septembre (voir Jour 4).

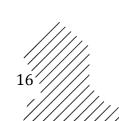


Jour 3 - 25 septembre – 1e Partie – Visites de foyers

La troisième journée a été l'occasion de visiter l'Unité éducative d'hébergement collectif de Sainte Anne et le Foyer Féminin d'Accueil "Le Colibri" implanté aux Abymes.



La visite s'est faîte avec la directrice des Établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI), Nathalie Daisse, et un éducateur du foyer, Jean Herthe. Le foyer de Sainte-Anne, retiré dans la campagne, est une ancienne habitation transformée pour accueillir 12 jeunes. Lors de la visite du foyer, l'établissement accueillait 8 jeunes que les résidents ont pu rencontrer de manière informelle dans les locaux (sur la terrasse, dans les couloirs...). Le caractère inadapté des locaux dû à l'architecture préexistante d'une habitation familiale s'est vu ici confirmé et ce malgré les aménagements qui ont été réalisés. La visite du foyer a également révélé le besoin de réparations et de travaux de rénovations. Mais ceux là ne sont, à priori, pas vraiment à l'agenda en raison du déplacement futur (d'ici un ou deux ans) de la structure sur un autre site (au Lamentin) dans une construction nouvelle.





Le foyer offre d'assez grands espaces (terrain extérieur, salle d'activité au 1^{er} étage et au rez-de-chaussée, terrasses à l'étage) mais qui sont relativement dénudés. Peu d'éléments de décoration ou de mobilier sont présents pour rendre l'endroit plus accueillant, plus chaleureux. On notera cependant le travail réalisé par un des jeunes dans la salle de TV où des carrés d'aplats verts ont été disposé (pour combler des trous de dégradation dans les murs et portes) et égayent quelque peu la salle assez vide (voir photos ci-après).



Le tour du foyer s'est poursuivi par une visite de quelques chambres. Les chambres étaient propres et bien tenues par les jeunes. On y trouve des chambres simples et des chambres doubles. Quelques jeunes, assez peu, se sont véritablement appropriés l'espace personnel de leur chambre. Pas de posters. Quelques écritures sur les portes des armoires ou quelques dessins sur les murs constituent l'ensemble de la décoration pour les chambres les plus investies. On perçoit ici, à travers la non-implication dans la recréation d'un espace du chez-soi (au moins temporaire) le caractère très transitoire des séjours des jeunes dans la structure quand bien même certains mineurs demeurent ici plus de 6 mois ou 1 an. Des activités autour de l'appropriation des lieux et de la décoration des espaces, menées conjointement entre les jeunes et les éducateurs, sembleraient tout à fait pertinentes et permettraient de redonner au foyer une atmosphère plus accueillante, plus persistante. Le foyer comme lieu de vie, de repos, où l'on se sent bien.





Cette visite, au delà des aspects matériels, a révélé la grande qualité des équipes éducatives en place. Emplie d'une grande bienveillance à l'égard des jeunes, ils « ont foi » en l'action éducative et croient qu' « on peut faire quelque chose de chacun de ces jeunes ». Cette dimension, qui paraît tout à fait classique et propre au métier d'éducateur, se révèle ici doublement importante d'autant plus que l'activité de l'éducateur, et l'éducateur luimême (humainement) sont soumis à de très fortes tensions et violences. Réapparaît donc ici à nouveau ce besoin de répit des personnels, à la fois pour préserver la santé des agents mais aussi pour préserver l'envie, le désir de continuer. Il s'agit de prévenir l'épuisement des éducateurs, ces derniers devant être « solides et stables » face à des jeunes qui eux-mêmes sont en fragilité ou en tension.

La suite de la matinée s'est prolongée avec la visite du Foyer Féminin d'Accueil "Le Colibri" avec un éducateur, et s'est terminée par un échange avec Jacqueline Abdoul-Camboulin, directrice du foyer. Le foyer a une capacité de 18 jeunes filles âgées de 12 à 18 ans.



Notre premier arrêt s'est fait devant une toile ornant la façade du bâtiment principal. Cette toile, réalisé par les jeunes et un artiste local a été réalisée en novembre 2008, et accueille, depuis lors, tous les visiteurs qui entrent au foyer. Ensuite, le visiteur est accueilli dans le bureau d'accueil où se retrouvent régulièrement les éducateurs. Le bureau, qui fait face à la rue, est ouvert sur l'entrée du foyer. Il joue à la fois son rôle d'accueil en offrant un contact facile et direct avec les arrivants, et joue un rôle de sécurité permettant de veiller aisément aux entrées et aux sorties des visiteurs.



La visite s'est ensuite poursuivie à travers une petite cuisine pédagogique et la « vraie » cuisine du foyer (très bien équipée). Les résidents ont ensuite pu visiter une chambre (collective) ainsi que les espaces de vie principaux.



L'établissement, bien que dégradé sur certains aspects (portes abimées, peintures écaillées), offre un cadre général assez chaleureux (notamment de part la présence de couleurs sur les murs). L'espace de restauration extérieur

est bordé, pour moitié, de plantes et arbustes qui rendent l'espace très agréable.



La visite du foyer s'est terminée par une discussion avec Jacqueline Abdoul-Camboulin, directrice du foyer. Cet échange a permis de faire sortir quelques points particulièrement intéressant autour du statut des jeunes filles placées au foyer. En particulier, on notera qu'une grande partie des jeunes filles placées au foyer font souvent l'objet d'un double dossier, au pénal d'une part (ordonnance de 45), et sous la protection de l'enfance (article 375 du code civil). Or lors de leur placement au foyer, les filles le sont, en général, plutôt au titre de la protection de l'enfance. D'un point de vue éducatif, ce placement sous la protection de l'enfance « enlève l'épée de Damoclès » que constitue le pénal, et les filles agissent alors avec un sentiment d'impunité et ont des comportements plus dissipés, plus agitateurs. « Elles se permettent plus ». Cette pratique semble particulièrement forte chez les filles (on observe bien moins le cas chez les garçons). Ce point particulier a été rediscuté à plusieurs reprises lors d'autres rencontres dans la semaine et semble confirmer un usage récurent de différence de traitement, plus ou moins irrationnelle/injustifiée, des filles et des garçons.

Jour 3 - 25 septembre – 2^e Partie – Rencontre de l'Éducation Nationale

La journée s'est poursuivie par la rencontre, d'une part de l'Education Nationale, et d'autre part, du Conseil Général, tous deux jouant un rôle important dans le repérage et la prise en charge de la délinquance des mineurs.

La rencontre avec l'Éducation Nationale s'est faîte avec Axelle André-Laviolette, référente académique « Réussite éducative » au rectorat, et en présence de la PJJ et du CEMEA. L'école, à travers l'absentéisme, le décrochage scolaire, joue un rôle important dans le repérage des jeunes en difficulté et ce de manière assez précoce. Effectivement, une grande partie des jeunes que l'on trouve en situation de délinquance ont fait l'objet d'une déscolarisation (progressive ou brutale). L'Éducation Nationale joue donc un rôle de prévention de la délinquance de part la proximité et le côtoiement régulier des jeunes (et de leurs parents/familles), que cela soit avec : les enseignants, le conseiller principal d'éducation (CPE), le conseiller d'orientation pédagogique (COP), le proviseur de l'établissement... Interviennent également, des structures comme la maison de l'adolescence, le CEDOSS (cellule d'évaluation des dépendances et d'orientation sanitaire et sociale), la PJJ, la BPDJ (brigade de la prévention de la délinquance des jeunes) etc.

La discussion a ensuite porté sur les classes relais qui ont vocation, en offrant un accueil temporaire adapté (petite classe de maximum 12 élèves), à rescolariser et resocialiser les jeunes en difficultés et permettre une réintégration, à terme (après 3-4 mois), du cursus scolaire « normal ». La Guadeloupe possède un dispositif de classes relais, mais aucun atelier-relais. Plusieurs difficultés ont été soulevées autour de la stigmatisation des élèves bénéficiant des classes relais. En effet, idéalement, les classes relais se trouvent à proximité du collège pour éviter de casser le lien social entre les élèves ainsi que la logistique des jeunes pour venir à l'école (par rapport à une classe relais qui est éloignée et qui demande un changement de trajet pour le jeune) ou parfois même à l'intérieur du collège. Dans ce dernier cas, la stigmatisation apparaît encore plus fortement en raison de l'usage de l'uniforme en Guadeloupe (t-shirt de couleurs) qui est différent entre le collège et les classes relais. Cela rend facile le repérage des jeunes en classes relais et entraîne une stigmatisation de ces derniers par les élèves du collège

(moqueries qui accroissent le phénomène de marginalisation de ces jeunes déjà en difficulté d'un point de vue social au collège).

Au terme de cette discussion, il a été conjointement décidé d'organiser une rencontre entre l'éducation nationale (enseignants, CPE), le CEMEA et la PJJ (éducateurs) et des familles. L'objet de cette rencontre serait de croiser les regards et de partager ensemble les problématiques de chacun, les solutions à mettre en œuvre collectivement, et d'imaginer dans quelles mesures des actions communes pourraient être envisagées pour répondre à cet enjeu du décrochage scolaire et de la prévention de la délinquance.

Jour 3 - 25 septembre – 3^e Partie – Rencontre du Conseil Général

La rencontre avec le Conseil Général (CG) s'est faîte avec Lise Cuirassier, Directrice de l'enfance, de la famille et de la jeunesse et Nadire Moulin-Tantin, chargée de mission auprès de la directrice (Protection maternelle et infantile). Le Conseil Général de part sa compétence en matière d'assistance et protection de l'enfance (article 375 du code civil), joue un rôle clé dans la prise en charge des jeunes en difficulté. Le Conseil Général gère environ 1 200 enfants (de 0 à 21 ans) en Guadeloupe avec une moyenne de 600 places de prise en charge. Le CG emploie 260 familles d'accueil (contrat d'agents non-titulaires) qui accueillent des jeunes sur des périodes plutôt longues allant de 5 à 6 ans.

Le Conseil Général relève un certain nombre de points :

- des comportements violents, non-maîtrisés, de plus en plus jeunes
- un état de sidération des professionnels (incompréhension des mécanismes de passage à l'acte des jeunes)
- un décalage de la formation des éducateurs et des besoins actuels avec notamment des jeunes qui sont en « désobéissance accrue » et qui ne « supportent plus la frustration » et des éducateurs qui sont efficaces en termes d'ingénierie (écriture du projet éducatif) mais qui apparaissent « moins armé dans le rapport direct aux jeunes ».
- la formation généraliste des éducateurs spécialisés (par rapport aux éducateurs PJJ) qui travaillent aussi bien sur la jeunesse, le vieillissement, le handicap...
- l'inadaptation d'un certain nombre de structures d'accueil (référence notamment aux foyers installés dans d'anciens logements et à un foyer qui était installé au 7e étage d'une tour d'immeuble)
- la reconnaissance d'enfants en danger mais aussi de parents en danger
- le phénomène croissant de familles qui demandent, de manière volontaire, le placement de leurs propres enfants de 11-12 ans (notamment des familles qui ne sont pas du tout dans des situations de précarité avérée)

Face à ces problématiques diverses, le Conseil Général mène diverses actions dont on notera :

- l'aide à la parentalité : « apprendre à être parents » avec notamment une opération intitulée « Les dimanches en famille » (avec des jeunes de 6 à 16 ans) où les familles (volontaires) partent ensemble sur sites avec les enfants (plages...). Cette opération, qui a, semble t-il, très bien fonctionné, ne sera

malheureusement pas renouvelée en raison de problème budgétaire (lié à la récupération de jours par les éducateurs présents le dimanche).

- l'intervention précoce des personnels médico-sociaux pour les mères en difficultés
- des séjours de ruptures pour les enfants jugés difficiles (en foyer) avec des activités du type « une semaine en catamaran » encadrés par des éducateurs spécialisés de milieux ouverts.
- enfin, une expérimentation prometteuse et toute récente (15 cas pilotes depuis environ 6 mois), qu'est l'accueil à domicile. L'enfant reste dans sa famille mais un éducateur vient au domicile de l'enfant très régulièrement et offre ainsi un répit pour la famille.

Afin de faire évoluer les pratiques et d'engager des démarches d'innovation dans la prise en charge de ces jeunes, le Conseil Général doit le faire conjointement avec les familles d'une part, mais aussi et surtout avec les structures associatives d'hébergement qu'elles missionnent (et notamment avec les directions des SAH mais aussi les conseils d'administration de ces structures).



Jour 4 - 26 septembre – 1° Partie – Rencontre du Substitut mineurs au Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre



Ce quatrième jour d'immersion a été l'occasion de rencontrer Aude Molin, Subsitut mineurs du Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre. Le rôle du substitut des mineurs (dans le cas des mineurs délinquants auteurs) est de chercher notamment grâce au RRSE (recueil des de renseignements socio-éducatifs) des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, des réponses éducatives plutôt que des mesures répressives.

Au quotidien, les substituts sont débordés de dossiers à traiter, chacun en traite environ 15 à 20 par jour (mineurs et majeurs confondus) et réalise jusqu'à 3 déferrements par jour. Cette densité de dossiers à traiter, qui appelle un travail quasi-mécanique, entre en confrontation avec la finesse qualitative d'une analyse approfondie que l'on pourrait souhaiter de chaque cas. Bien sûr, les dossiers ne sont pas tous aussi complexes les uns que les autres et on y trouve des délits très variés allant du vol, de la bagarre, de la dégradation de biens privés ou publics, de vols à mains armées jusqu'à des tentatives de meurtres/blessures ou d'homicide effectif. Chaque cas appelle

à une prise en charge particulière. Dans le cas des mineurs, les détentions sont assez rares et relèvent soit d'actes très graves soit de très nombreux actes commis en très peu de temps. En général, un jeune bénéficiera presque toujours d'une action éducative avant d'envisager une incarcération (en particulier pour les jeunes de moins de 16 ans où un passage en CEF sera envisagé au préalable). Il apparaît que pour les juges des enfants, la détention des mineurs est souvent perçue comme un échec, alors que la poursuite pénale apparaît, pour la gendarmerie ou la police, comme une sorte de « reconnaissance » du travail réalisé par les enquêteurs.

Les décisions du substitut, pour chaque dossier, se base sur trois éléments : le casier judiciaire, l'acte et la personnalité du jeune. Le substitut formule, suite à des entretiens avec les éducateurs de la PJJ (RRSE) et le jeune, ses motivations et ses réquisitions qui sont ensuite transmises au juge des enfants. Il apparaît ici que le « brouillon » des réquisitions du substitut pourrait receler de riches détails pour les éducateurs de la PJJ, à la fois pour comprendre les motivations du substitut et pour adapter au mieux la réponse éducative à mettre en œuvre dans la suite avec le jeune. Ce partage du diagnostic, réalisé sur le jeune, doit participer de la continuité de sens entre les décisions de justice et la prise en charge éducative de sorte qu'on ne « perde pas en route » des éléments d'analyse et de compréhension du parcours du mineur.

Enfin, une autre hypothèse d'innovation, non testée pour le moment, viserait à engager/stimuler la participation du mineur à son propre projet judiciaire, et à son projet éducatif. En d'autres termes, il s'agirait d'engager la discussion avec le jeune, sous la forme d'une négociation, pour trouver ensemble ce que la justice et les éducateurs jugent le plus pertinents et ce que le jeune est en mesure de proposer pour lui-même au vue des différentes options qui se présentent à lui. L'enjeu est ici de « responsabiliser » le mineur en tant que sujet, acteur de son propre avenir, et non pas comme « objet » à qui on impose un placement ou une quelconque décision de justice. Cette piste est évidemment complexe et requiert une certaine capacité de discernement de la part du jeune, mais elle n'en demeure pas moins une piste intéressante à explorer car il s'agit ici, finalement, de reconcevoir l'expérience judiciaire non pas seulement comme une sanction mais comme une opportunité éducative.



Jour 4 - 26 septembre – 2e Partie – Rencontre des familles d'accueil

La fin de la matinée du 26 septembre a été dédiée à la rencontre de 12 familles d'accueil. Cette rencontre a permis d'avoir un riche retour, très qualitatif, personnel, sur le vécu de ces familles dans l'accueil et la cohabitation au quotidien avec les jeunes. Les familles accueillent des jeunes pendant, parfois, 4, 5 ans. Les familles sont indemnisées à hauteur de 35€ par jour, par enfant.

La qualité du premier contact et de l'accueil, est primordial. « Je fais un petit sourire de visage apaisant, je mets l'enfant à l'aise ». confiance semble s'installer rapidement dans les premier jour, on se met réciproquement à l'aise, c'est immédiat ». « Ils parlent, ils racontent ce qu'ils ont fait ».

comme on le sait, bienvenu, j'ai un D'ailleurs, la deux sens : « dès le

> « Dès le premier jour, on se met réciproquement à l'aise, c'est immédiat. »

Il ressort que, globalement, les jeunes se comportent « très bien en famille », ils recherchent de l'amour, de l'affection.

« Ces enfants ont besoins d'écoute » et même s' « ils ont la violence en eux, ils n'ont jamais été violents avec moi » témoigne une mère d'accueil. À la maison, les jeunes semblent se comporter plutôt bien et respectent les règles établies avec la famille d'accueil. Quelques problèmes liés au fait de fumer et de planter du cannabis ou d'autres drogues apparaît cependant mais, comme en témoigne une famille : « quand je sais qu'ils ont planté de l'herbe dans le jardin, je passe avec du désherbant ». Ce qui apparaît important c'est que la famille d'accueil sache communiquer avec le jeune : « Il ne faut pas qu'on les force, qu'on les oblige ou qu'on leur dise juste non. Il faut les écouter, il faut négocier avec eux » explique une autre famille. Par contre, il faut être vigilant car « il y'a beaucoup de mensonges, ils fabulent ». « Ils veulent se sentir plus boss ». « Quand ils [les jeunes] se tatouent une larme sur le visage, sous l'œil, c'est qu'ils ont tué quelqu'un ». Mais ils semblent, d'après les familles, surenchérir assez largement ce qu'ils ont fait.

Si la relation et la cohabitation semblent plutôt bien se passer sous le toit, en revanche, à l'extérieur les choses tendent à déraper assez facilement. « Ils ne sont pas tous adaptés à l'école, ils se bagarrent avec les autres élèves »



explique une famille. « Il devrait faire des activités manuelles, de la mécanique ou autre... ». Dès qu'ils sont dehors, les familles n'ont plus la main sur les jeunes, « ils sont [alors] très difficiles à gérer, ils font des bêtises ». Dehors, ils se retrouvent avec d'autres jeunes, il y'a la drogue, la violence, les bandes... À l'intérieur, ils sont à l'abri, ils sont protégés, ils se sentent bien, ils se reposent. Dehors, « ils font leurs bêtises » et les visites hebdomadaires à domicile d'un éducateur dans la famille ne semblent pas changer grand chose. Cette modification importante du comportement entre l'intérieur (la famille) et l'extérieur (la rue) apparaît comme une problématique majeure et pourtant insoluble... même si elle semble renvoyer aux rôles importants des éducateurs de rues.

Enfin, un dernier élément, qui a émergé à de multiples reprises durant la semaine et notamment lors des échanges avec les familles d'accueil est celui de la prise en charge des jeunes de Saint Martin. En effet, les Saint Martinois semblent cumuler, au-delà d'une violence qui est perçue comme plus grande, une grande difficulté d'intégration en Guadeloupe et notamment à l'école en raison des problèmes liés aux langues (français, anglais, créole haïtien, néerlandais, créole guadeloupéen...).

Jour 4 - 26 septembre – 3e Partie – Rencontre du juge des enfants, de la Police et de la Gendarmerie (dont la BPDJ*)

*Brigade de prévention de la délinquance juvénile

L'après-midi du 24 septembre a été l'occasion de rencontrer 3 autres acteurs incontournables de la délinquance des mineurs à savoir :

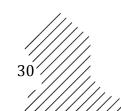
- Jeanne Cheenne, Juge des enfants, Vice-présidente, Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre
- Didier Pichy, Major, Brigade de prévention de la délinquance juvénile
- Alexandre Prou, Capitaine, Commandant de la compagnie de Gendarmerie du Moule
- Philippe Baron, Compagnie de Gendarmerie du Moule
- Franck Cetout, Police nationale

La Brigade de prévention de la délinquance juvénile mène sur le territoire un certain nombre d'actions, toujours de manière partenariale, dans un souci de complémentarité et de cohérence, avec d'autres unités de gendarmerie, avec d'autres administrations de l'État et avec d'autres acteurs institutionnels (personnels de la protection judiciaire de la jeunesse, magistrats spécialisés, éducateurs, travailleurs sociaux, chefs d'établissement de l'éducation nationale et enseignants, représentants des services de secours, de la police municipale, agents locaux de médiation sociale, etc.). Le Major Pichy a ainsi cité quelques exemples d'actions menées sur le territoire par la brigade :

- le « Permis piéton » pour les enfants de 8 ans, qui vise à sensibiliser les enfants à la sécurité routière
- des interventions dans les écoles primaires sur les usages de l'internet
- la sensibilisation des jeunes à la drogue
- le point écoute Gendarmerie
- etc.

Pour les plus jeunes, avant 13 ans, « la gendarmerie est davantage dans une fonction de prévention à la délinquance ». Pour les 13-20 ans, là « on a un rôle de « rappel à l'ordre » au près des jeunes délinquants ».

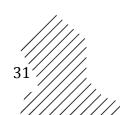
« La rue, c'est leur territoire. »



Le poste de Gendarmerie est, par ailleurs, perçu comme « un lieu intimidant et respecté » par les jeunes. En revanche, il ressort que « la rue, c'est leur territoire », admet un gendarme. En termes de violence et d'évolution de la délinquance en Guadeloupe, la Gendarmerie observe une forte banalisation de l'arme, qu'elle soit blanche ou à feu. L'usage de l'arme blanche est généralisé et il apparaît qu' « en ce moment, les jeunes se « piquent » [se plantent], avec des ciseaux » (ou fabriquent d'autres types de « pics » artisanaux). De son côté, les armes à feu se sont très largement multipliées sur le territoire mais « elles sont très difficiles à trouver » souligne un gendarme.

Pour ce qui est de la juge des enfants, elle confirme un élément déjà discuté précédemment dans d'autres rencontres (notamment du Conseil Général), à savoir, l'abandon volontaire de l'enfant par la famille qui en demande le placement. Les familles semblent se désengager de leur rôle éducatif parental « quand leurs enfants atteignent 10 à 12 ans ». Cet abandon volontaire, très jeune, des enfants par leurs parents, est d'une grande violence psychologique pour les enfants. Ce nouveau phénomène relance la question de l'aide à la parentalité précédemment abordé avec le Conseil Général ainsi que le suivi très proche, au domicile familial, des enfants par des éducateurs.

Enfin, il ressort que la pratique judiciaire du « un acte = une réponse » semble, d'une part, participer d'une justice débordée par une montagne de dossiers à traiter, et d'autre part, manquer de sens vis-à-vis du jeune et de son parcours. Il y a une grande « violence institutionnelle » due à la discontinuité du suivi du jeune. Il faudrait pouvoir envisager « de traiter des actes par « lots » sur une période un peu plus longue ». « On se retrouve avec des jeunes qui ont 10, 20, 30 dossiers pour des infractions sans gravité, des petits vols (ex : vols pour 20€), des dégradations, etc. et auguel on doit répondre individuellement, or on devrait traiter un ensemble d'actes pour travailler sur le parcours du jeune de manière plus globale » et ainsi proposer une prise en charge plus pertinente, plus adaptée. On passerait ainsi d'une logique de X actes = 1 réponse ». Dans l'exemple d'une multiplication de petits vols, il semble préférable de ne pas traiter chaque infraction indépendamment au risque de mener à l'abandon de l'affaire à chaque fois, mais plutôt de trouver une réponse judiciaire sur la réitération/multiplication des petites infractions. Cette pratique, même si elle semble d'usage dans d'autres pays, comme la Belgique, ne semble pas prévue/encadrée dans la loi française ni tellement pratiquée par les professionnels (dans les usages).





Jour 4 - 26 septembre – 4^e Partie – Rencontre du directeur du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault



La soirée du vendredi 26 septembre a été l'occasion de rencontrer le directeur du CP de Baie-Mahault, monsieur Nourredine Brahimi (ancien directeur du Centre de jeunes détenus (CDJ) de Fleury-Mérogis), qui souffrait encore du chikungunya lors de notre visite du CP le 24 septembre.

Il faut rappeler, même si cela a été cité précédemment (voir le récit du 24 septembre) que le quartier mineurs du Centre Pénitentiaire de

Baie-Mahault, n'a pas été conçu pour accueillir des mineurs mais correspondait au quartier dédié aux détenus primo-arrivants. Le « secteur mineurs » comme préfère l'appeler le directeur, est un « espace très exigu et oppressant ». Ce quartier mineurs, ou section mineurs, apparaît comme « créateur d'une violence institutionnelle forte ». « Le quartier mineurs c'est une souricière, c'est un enfermement difficile. » Au-delà des aspects matériels, et de l'inadaptation avérée de l'infrastructure, il ressort, d'un point de vue humain, que le personnel pénitentiaire, qui travaille en lien avec les éducateurs, est d'une grande bienveillance vis-à-vis des mineurs détenus et dans un respect mutuel avec les jeunes, ce qui apparaît comme une condition fondamentale pour une cohabitation apaisée. D'autant plus que du côté des mineurs détenus, « c'est un peu une cocotte minute ». « On a un peu moins la présence des gangs (très présents dans la partie des hommes majeurs) mais on la retrouve quand même chez les mineurs donc on doit être

vigilant et séparer les jeunes en sous-groupes pour certaines activités ». De plus, les jeunes sont très différents, en termes d'âges, d'origines culturelles... ce qui alimente les tensions.

Le Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault a connu beaucoup d'incidents, notamment durant l'année 2013, (dont des actes très graves avec de multiples meurtres entre détenus, notamment chez les mineurs), ce qui a conduit à la mise en place d'une mesure de bon ordre et une procédure de Gestion des Incidents avec des rapports mensuels des différents incidents/violences relevés. Enfin, un travail partenarial et pluridisciplinaire, entre le CP de Baie-Mahault, la PJJ, l'UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires), le SMPR (Service médico-psychologique régional) et le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation), notamment sur le passage du mineur au majeur ainsi qu'un groupe de travail sur la violence vécue par les professionnels.

Jour 5 et 6 – Visite du territoire (weekend)

Les résidents ont profités du weekend sur place pour visiter le territoire en compagnie de Maud Guivarch. Cette découverte, même rapide, a permis aux résidents de découvrir différentes villes, visiter différents quartiers... et de se rendre compte des modes de vie guadeloupéen.



Jour 7 - 29 septembre – Atelier de travail avec les éducateurs

La journée de travail avec les éducateurs s'est organisée de la manière suivante :

- 1. Accueil et tour de table
- 2. Introduction de la mission par Luc-Henry Choquet et Christophe Gouache
- 3. Discussion sur les facteurs identifiés comme pouvant jouer un rôle dans la délinquance des mineurs en Guadeloupe. Une liste enrichie¹ (au fil de la semaine) mais non-exhaustive de 32 facteurs a été soumise à la discussion avec les éducateurs. De manière individuelle, chacun a sélectionné 5 facteurs qu'il jugeait particulièrement déterminants/pertinents et en répondant à la question : en quoi cela fait-il écho pour vous ? Ensuite, un partage en plénière a permis de faire émerger un « top » des facteurs les plus pertinents. Les facteurs principaux retenus sont (sans priorisation) :
- Parents démissionnaires (face aux actes)
- Recherche d'une socialisation dans le milieu délinquant (ex : trafic de stup ; gang)
- Violence intrafamiliale et intra conjugale
- Précarité-Pauvreté des parents
- Consommation excessive de stupéfiants (cannabis, crack, etc.), alcools

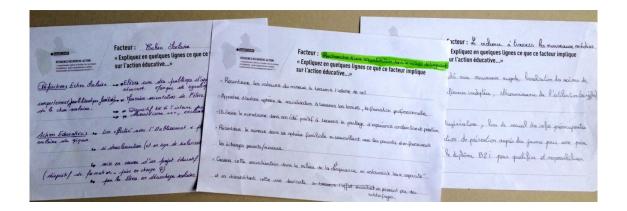
et auxquels se sont également ajoutés (durant la session de travail) :

- Omniprésence de la violence dans les médias (tv, internet, etc.)
- Échecs scolaires (déscolarisation, absentéisme...)

Les facteurs ont fait l'objet d'un débat et d'une discussion collective suivi d'un temps où, en sous-groupes, les éducateurs devaient définir « ce que ces facteurs impliquent sur l'action éducative ». Autrement dit, « quelle réponse peut-on apporter, à notre échelle et dans notre domaine d'intervention (l'action éducative), pour agir en connaissance de ce facteur ? » Un rapporteur, dans chaque groupe, rapporte ensuite leur scénario éducatif en 5 minutes.

mbre 2014 35

¹ La liste complète des facteurs est à retrouver en annexe à la fin de ce document.



3 facteurs ont fait l'objet d'un travail en sous-groupe:

- Omniprésence de la violence dans les médias (tv, internet, etc.) « Il s'agit ici selon les éducateurs de mettre en garde les jeunes sur les dangers de la méconnaissance d'internet (notamment sur les règles d'utilisation, de « privacy », etc.), la prévention face à l'exposition continue à des scènes violentes (ou illicites)... Enfin, il est suggéré de « faire passer le diplôme B2I pour qualifier et responsabiliser les mineurs quant à l'internet ».
- Recherche d'une socialisation dans le milieu délinquant (ex : trafic de stup ; gang)
- « Il s'agit ici toujours selon les éducateurs de travailler sur les valeurs du jeunes à travers l'estime de soi (existence affirmée en tant qu'individu propre), offrir d'autres opportunités de socialisation à travers les loisirs, la formation professionnelle, etc., recentrer le mineur au cœur de la sphère familiale en facilitant les échanges entre les mineurs et les parents et enfin, travailler à « discréditer » le milieu délinquant. »
- Échecs scolaires (déscolarisation, absentéisme...)
 « Il s'agit ici de renforcer les liens avec l'établissement scolaire du jeune et plus largement le circuit scolaire du mineur (établissements précédents...), recréer l'attache avec le rectorat (en cas de déscolarisation), la mise en œuvre d'un projet éducatif scolaire (dispositif de formation...), et enfin pour les jeunes en décrochage scolaire, renforcer la coordination entre le CPE et la PJJ. Bien entendu, cela est à mener conjointement avec une meilleure prévention de la délinquance à travers l'identification, le signalement plus précoce des jeunes en difficultés scolaires (troubles du comportements, absentéisme, exclusion...). »

Dans un second temps, l'équipe a demandé aux éducateurs de se rediviser en sous-groupes et de raconter aux autres, une histoire vécue. Chacun

36

raconte une histoire de prise en charge de mineurs délinquants, qui peut être, aussi bien, le récit d'une réussite ou d'un échec éducatif. Une fois chaque histoire racontée, le sous-groupe sélectionne une histoire à raconter aux autres en plénière. 5 histoires ont ainsi pu être racontées, en quelques minutes, dans un temps collectif et filmées afin de garder une trace de ces histoires jugées inspirantes.



Cet exercice a été d'une grande richesse et a permis de faire émerger, dans les sous-groupes une trentaine d'histoires enrichissantes que chacun a pu partager avec ses pairs. Toutes ces histoires, réelles, vécues par les professionnels, pourraient, d'une certaine manière, constituer un corpus à usage pédagogique dans le cadre de la formation des éducateurs, par exemple, à l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse.

À la suite de ces histoires, une série de « Cartes à réaction » ont été soumises aux participants de l'atelier de travail. Ces cartes, qui ont pour objet de provoquer et stimuler le débat proposent un ensemble d'actions, de

situations, de transformations, d'évènements inattendus. Pour donner un aperçu de ces cartes, voici quelques exemples ²:

- « vous recevez des crédits pour proposer des animations inhabituelles/ nonconventionnelles... »
- « un groupe Facebook (ou forum web) des éducateurs de Guadeloupe est animé et permet de se tenir au courant des infos des uns et des autres, des évènements, etc.»
- « les écoles accueillent des éducateurs et d'anciens mineurs délinquants.... »
- « une hotline est mise à disposition pour les personnels en difficultés »
- « des temps collectifs conviviaux entre éducateurs sont organisés régulièrement »
- « de nouveaux outils/logiciels, plus performants, sont développés »
- « des visites d'études à destination des personnels sont organisées entre structures (les uns vont visiter les autres) »
- « un laboratoire diffus, composé des personnels/experts est organisé au niveau du territoire : Violence Gwada Lab »
- « une commission des cas de délinquance les plus complexes est organisée de manière pluri- disciplinaire »
- « les foyers/centres/établissements éducatifs du territoire réalisent des autoreportages (courts documentaires auto-réalisés) et alimentent une plateforme web »
- « chaque établissement héberge tous les 3 mois, des réunions de partage d'expériences entre éducateurs de structures différentes »
- « régulièrement, le service public et/ou le SAH conviennent d'activités où les ressources sont mutualisées »
- « des groupes de paroles sont organisés pour les professionnels ayant subis des violences, des traumatismes... »
- « chaque foyer/structure/centre possède un blog qu'il alimente régulièrement d'articles, de photos, de news... Les mineurs y participent »

En sous-groupes, les éducateurs piochent 5 cartes du jeu et discutent des cartes. Ils choisissent une ou deux cartes, expliquent pourquoi elle(s) a(ont) retenu leur attention et en quoi elle fait écho pour eux, enfin qu'imaginent-ils concrètement, en conséquence ?

vembre 2014

38

 $^{^{\}rm 2}$ Les cartes à réactions sont à retrouver également en annexe à la fin de ce document.





Au total, 6 cartes à réaction ont été retenues et détaillées. En voici un extrait :

VIOLENCE GWADA LAB

Un laboratoire diffus, composé de personnels/experts est organisé au niveau du territoire: Violence Gwada Lab. Les éducateurs réaffirment l'intérêt des rencontres experts et personnels de terrain en vue d'affiner la compréhension des différentes problématiques du territoire. Regards croisés entre la théorie et la pratique. Ce laboratoire permettrait de gagner en efficacité dans la prise en charge, d'inciter à l'innovation et à la créativité dans les pratiques de prise en charge mais aussi d'ouvrir les perspectives de la prévention de délinquance juvénile. Ce laboratoire diffus se réunirait une fois par trimestre, et permettrait aux personnels de terrain de valoriser leurs expériences sous la forme d'une véritable expertise.

TEMPS COLLECTIFS CONVIVIAUX ENTRE ÉDUCATEURS

Répond à un besoin de se retrouver et d'échanger entre professionnels, de permettre un maillage des différentes institutions qui gravitent autour du mineur et de sa famille. Échange sur les pratiques. Lieu de ressourcement et de décloisonnement. Permettre de se remettre professionnellement en question, de relativiser et de partager les expériences. Tisser du lien.

Le tout, autour d'un repas, pour partager un bon moment.

COMMISSION DES CAS DIFFICILES

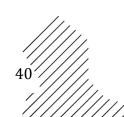
L'approche pluri et interdisciplinaire permet de mieux élaborer le projet éducatif du jeune et permet une meilleure prise en considération de la personnalité de l'individu. Cette commission permettra notamment d'améliorer la visibilité et la compréhension du travail/expertise des différentes

institutions/structures/organisations. Concrètement, il s'agirait d'un regroupement mensuel avec tous les professionnels qui travaillent atour du public des mineurs délinquants. Cette instance serait composée de l'éducateur référent, du juge des enfants, d'un pédopsy, d'un représentant de la PJJ, l'ASE, l'éducation nationale, une assistante sociale, SAH, psychologue, une secrétaire... Lieu: Direction territoriale de la PJJ

GAZETTE PARTICIPATIVE TRIMESTRIELLE

d'une réunion mensuelle.

Il s'agit de donner de la visibilité aux travaux réalisés par le Labo diffus (Violence Gwada Lab) et les différentes unités/structures éducatives (PJJ, SAH, culture et sports...). L'idée serait d'ainsi sensibiliser et valoriser les compétences des différents agents dans les diverses unités mais aussi de valoriser les activités et les expériences des jeunes. La gazette porterait l'information au niveau territorial, donnerait de la lisibilité à l'action éducative, valoriserait les partenaires qui contribuent à l'action éducative...
La gazette serait publiée tous les 3 mois et serait élaborée sur base



Les idées qui ont émergées sont à la fois prometteuses, pour la mise en place de nouveaux dispositifs/outils et témoignent de l'enthousiasme des professionnels à coproduire de nouvelles solutions, et réalisables. Elles sont atteignables, ambitieuses, et à la portée des professionnels du territoire. Elles requièrent, en revanche, toutes, une logique de coportage et de coresponsabilité par l'ensemble des acteurs. Ces idées ne peuvent être portées par une entité unique, elles n'existent et n'ont de sens que par l'engagement de l'ensemble des partenaires (exemples du labo diffus, de la commission des cas difficiles...).



Certaines de ces idées méritent d'être développé et une ou deux d'entre elles pourraient faire l'objet de premières expérimentations, et ce de manière assez légère pour commencer. D'une certaine manière – si on pousse un peu la logique – nous pourrions considérer que le « Violence Gwada Lab » a

commencé à exister à travers les multiples rencontres des acteurs pendant cette première semaine. Toutes les personnes rencontrées et qui ont collaborées pendant ces temps de travail sur la délinquance des mineurs, de part leurs expériences, sont, en quelque sorte, les premiers experts-membres de ce laboratoire diffus.

Cette journée de travail avec les éducateurs a révélé un grand intérêt et enthousiasme des professionnels vis-à-vis de la démarche mais aussi une véritable envie de contribuer, de partager leurs savoirs et expériences et de co-construire des pistes d'innovations pour le futur de l'action éducative. Le jeu de cartes à réaction a été conçue sous la forme d'un kit réutilisable de manière autonome et pouvant servir à animer des ateliers internes au sein des structures (réunion d'équipes ou autre).





Jour 8 - 29 septembre – Assemblée générale des personnels PJJ – Exercice de prospective

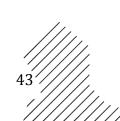




La semaine s'est terminée par l'Assemblée générale des personnels PJJ. À cette occasion, Luc-Henry Choquet a présenté la mission et la démarche de recherche-action à l'ensemble des personnels présents (environ 50 personnes). Ensuite, Christophe Gouache a animé un petit exercice de prospective décadrant et stimulant la recherche collective de solutions. Pour ce faire, une série de 10 fausses coupures de presse, de l'édition de France Antilles de septembre 2020, ont été élaborées puis présentées aux participants. Ces « unes » de 2020, pour la plupart provocatrices et représentant de véritables défis à relever, ont été construites par l'exacerbation de phénomènes ou tendances présentes identifiées.

Les 10 coupures de presse de 2020, présentées aux participants, sont les suivantes :

- « Les coupes budgétaires des fonds publics touchent tout le secteur de la délinquance des mineurs. » « On estime que les budgets ont été réduit de moitié depuis 2014. »
- « Les professionnels font face à une délinquance toujours plus précoce, elles touchent aujourd'hui les 11-13 ans. » « Une prise en charge de plus en plus tôt est nécessaire. »
- « La capacité d'accueil des structures pour les mineurs délinquants est dépassée de 25%. » « De nouvelles solutions d'hébergement doivent être trouvées pour compléter l'offre. »



- « La violence des mineurs ayant augmentée, les familles d'accueil demande des indemnisations plus importantes. » « Les familles demandent des formations spécifiques. »
- « Les professionnels les plus anciens perdent leur enthousiasme et sont épuisés face à la violence des mineurs..» « Les plus jeunes éducateurs, très motivés, apparaissent quant à eux moins armés. »
- « Les structures se dégradent et les projets de rénovation sont toujours repoussés faute de budget. » « Certaines structures décident de rénover leurs espaces de travail et de vie en demandant la participation des citoyens, voisins et jeunes...»
- « Les mineurs détenus se retrouvent de plus en plus souvent à nouveau sous les verrous une fois devenus majeurs. » « Le travail sur les mineurs délinquants doit être poursuivi au-delà de sa majorité…»
- « La justice croule toujours un peu plus sous les dossiers à traiter en matière de délinquance des mineurs. » « Le mécanisme du « un acte = une réponse » est très consommateur de temps pour la justice. Il faudrait traiter un ensemble d'actes sur une période plus longue... »
- « Les délinquants mineurs passent de familles d'accueil en centres, de centres en foyers... Ils sont trimbalés à droite à gauche tout le temps. » « La question de la continuité et de la fluidité du parcours des jeunes est un sujet toujours très actuel. »
- « De plus en plus de familles demandent le placement d'un de leurs enfants. Ils n'en veulent plus. C'est trop dur.» « Les familles ont besoin de plus d'aide et de soutien à la parentalité. Tout le monde ne sait pas toujours bien s'y prendre pour élever un enfant, surtout quand ils deviennent violents.»



Ces coupures de presse ont été lues en plénière puis distribuées, au hasard, aux participants répartis en 5 sous-groupes. Chaque sous-groupe doit retenir

44

une ou deux coupures de presse qu'ils jugent pertinents et pour lesquels ils pensent pouvoir apporter des solutions. Ils remplissent ensuite une fiche indiquant : « Rétrospectivement, il y a 15 ans, en 2015, quelles ont été les 4 décisions, actions, projets, stratégies, dispositifs, initiatives, mis en place sur le territoire pour tirer parti de l'alerte et endiguer au mieux les problèmes mentionnés dans la coupure de presse? »

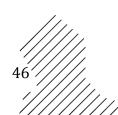
Un rapporteur de chaque groupe a ensuite présenté leurs actions aux autres groupes. Cet exercice, au-delà de son côté décalé et ludique, permet de provoquer les professionnels avec des défis que l'on considère souvent comme étant extérieurs ou hors de portée de nos champs d'intervention respectifs. Bien sûr, la baisse des budgets ne relève pas des compétences des éducateurs mais il en sera inévitablement impacté. La question est donc bien, ici, de savoir comment, chacun, à son échelle, dans son domaine de compétence, agit, réagit, positivement pour palier ou résoudre ces défis. Quelle résilience développer ? Quelles solutions alternatives, proactives mettre en place ? Pas au niveau supra mais à mon niveau, dans mon champ d'intervention et de compétences. Le principe ici de coresponsabilité, où chacun reconnaît sa propre part dans le défi, s'applique positivement dans la nécessité d'une recherche collective de solutions.







PREMIÈRES PISTES DE TRAVAIL IDENTIFIÉES COMME PROMETTEUSES



11 pistes de travail

Cette semaine de pré-visite a été très instructive pour l'ensemble des parties prenantes et a permis d'identifier un certain nombre de pistes de travail prometteuses pour la suite de la démarche. Ces pistes ne seront pas toutes nécessairement abordées durant le déroulement de la troisième phase (résidence qui aura lieu en février 2015) ou même durant la phase ultérieure de mise en place d'un dispositif permanent, mais elles pourront de toute façon être saisies parallèlement par la Direction Territoriale de la Guadeloupe et ses partenaires et pris en considération. Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive, au sens où elle n'est pas issue d'un travail de diagnostic territorial approfondi et d'analyses documentaires, mais elle n'en est pas moins légitime car construite sur base du travail qualitatif réalisé avec les acteurs du territoire (environ 80 personnes) durant toute cette semaine d'immersion. Ces pistes de travail illustrent tantôt des manques, des défaillances, des interstices à combler, tantôt des opportunités, des bonnes pratiques à développer, à consolider et à formaliser. Elles ont été construites, ou plutôt identifiées, exclusivement pour le cas de la Guadeloupe et correspondent au périmètre limité de l'intervention (en termes de temps, de ressources et de territoire). On notera toutefois que certaines de ces pistes peuvent interroger et nourrir des réflexions à la Protection Judiciaire de la Jeunesse au-delà de la Guadeloupe, et ce par exemple sur la relation éducateur-famille-jeune, sur la formation des éducateurs, etc.

On notera donc, de manière non-figée, 11 pistes de travail (liste sans priorisation):

- 1. La nécessité de renforcer les rencontres et les synergies entre les professionnels du territoire qui sont sensibilisés et mobilisés, à divers titres, par la question de la délinquance des mineurs dont celle des mineurs violents et par la question de la prise en charge éducative (animation du réseau, partage d'expériences, temps conviviaux de rencontres);
- 2. La consolidation du trinôme : Jeune-Parents³-Éducateurs avec l'appui/l'aide à la parentalité destiné à nourrir et faciliter le maintien de la vigilance, de l'engagement, du rôle éducatif de la famille vis-à-vis du jeune dont le jeune placé (et ce tout au long de la période de prise en charge et après) ;
- 3. La prise en compte, dans la formation continue et dans les contextes des pratiques professionnelles, des émotions, des sentiments, qui traversent les professionnels, de leur vulnérabilité au contact avec les jeunes, lorsque se concrétisent la peur et l'agressivité;

3



³ Ou titulaire de l'autorité parentale.

- 4. L'aménagement de répit dans des contextes de pratiques particulièrement difficiles;
- 5. Un travail sur la continuité et la fluidité du parcours du jeune, en veillant à limiter les ruptures et les « vides » possibles. Assurer le sens du parcours éducatif du mineur (notamment entre les différentes institutions : éducation nationale formation et emploi, tribunaux, polices, PJJ, santé...) et la facilitation du partage d'informations et du suivi du dossier;
- 6. L'adoption d'une posture participative avec le mineur, considéré comme acteur de son propre parcours et de sa prise en charge (et non pas comme « objet subissant » à l'instar de sa prise en considération dans le cadre de l'éducation traditionnelle), voire même comme contributeur ce faisant à l'amélioration de la prise en charge institutionnelle ;
- 7. L'assurance d'une continuité de la prise en charge et du suivi du jeune dans le moment très particulier que constitue le passage à la majorité;
- 8. La prise en charge spécifique du mineur délinquant détenu (avant, pendant et après);
- 9. La préservation et le renforcement de la qualité d'accueil des lieux de vies et d'hébergement des jeunes. Maintien de la qualité de vie dans la structure pour les jeunes et les professionnels (malgré l'inadaptation voire la vétusté de certains fovers) et appropriation/contribution des jeunes aux foyers (espaces de vies communs co-construits avec les mineurs, aide à la re-récréation d'un « chez-soi » dans les chambres).
- 10. L'instanciation et/ou la systématisation d'une fonction réflexive individuelle et collective vis-à-vis des pratiques des professionnels du territoire (à la manière d'un Violence Gwada⁴ Lab, envisagé le Jour 7, voir page 29). Dispositif de réflexivité et d'amélioration continue via un laboratoire diffus avec des coopérations comme avec les partenaires institutionnels habituels mais également avec l'université de Guadeloupe, qui permette des mobilisations horizontales de personnes impliquées, à travers des moments concrets de communication sociale; fournissant la preuve expérimentale que de tels systèmes d'investissement localisé sont viables et sont le reflet de leurs interaction avec un contexte d'action, un territoire spécifique et un environnement institutionnel particulier.
- 11. La mise en place d'un dispositif collégial dédié au suivi de la trajectoire et du parcours de délinquants qui apparaissent comme les plus complexes (idée précédemment citée d'une « commission des cas difficiles » d'ores et déjà en cours de montage semble-t-il)

^{4 «} Gwada » est une appellation créole de la Guadeloupe

Ces pistes de travail ne sont pas exclusives et peuvent être, pour certaines, complémentaires ou traitées de manières simultanées ou successives. Elles ont, en tout cas, retenues l'attention de Luc-Henry Choquet et Christophe Gouache et pourront orienter, si jugées pertinentes, l'action future de la résidence à venir lors de la troisième phase de la mission.

CHAPITRE 4

LA SUITE

Calendrier 2014-15

La semaine d'immersion, présentée dans ce rapport, a eu lieu du 23 au 30 septembre. Elle est le point de départ d'une démarche plus longue qui se déroulera comme suit :

A - Entre novembre 2014 et février 2015 : trois moments

- Avant dernière semaine de novembre :
 - Intervention de Louis Jéhel (cf. page 4) sur le thème de la relation entre les professionnels et les mineurs, entre les professionnels et les parents, entre les professionnels et les familles :
 - Conférence sur les aspects cliniques, sur les troubles de l'attachement, du développement, et leurs rebonds au cours de l'adolescence et leur impact sur les relations tissées par les mineurs;
 - Alternance de travaux en atelier et de séances plénières destinées à travailler à partir des récits des professionnels sur des cas particulièrement délicats;
 - Public : représentants des institutions partenaires (Conseil Général, éducation nationale, juridiction, forces de l'ordre), éducateurs, chefs de service.

- Courant décembre :

- Deux interventions de L-H Choquet et C. Gouache sur les appuis réciproques entre professionnels d'institutions partenaires :
 - Education nationale: comment les relations et les échanges autour du mineur, entre les professionnels et les parents, entre les professionnels et les familles, peuvent converger et s'additionner entre l'Éducation nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse;
 - Public : représentants des institutions partenaires (Conseil Général, juridiction, forces de l'ordre) et, de façon centrale, enseignants / éducateurs et chefs de service ;
 - Juridiction: comment les échanges autour des hypothèses judiciaires qui président aux décisions judiciaires et les hypothèses éducatives qui sont sous jacentes aux modalités des prises en charge des mineurs concernés peuvent se nourrir mutuellement et éclairer les réponses à





la délinquance des mineurs et les trajectoires de ces derniers ;

 Public: représentants des institutions partenaires (Conseil Général, éducation nationale, forces de l'ordre) et, de façon centrale, procureurs et juges des enfants / éducateurs et chefs de service.



- Première semaine de **janvier** :
 - o Intervention d'une anthropologue (cf. page 4) sur le thème de la relation des dimensions structurantes du phénomène et de leur compréhension par les professionnels et les mineurs, les parents, les familles:
 - Conférence sur les aspects sociologiques et anthropologiques des dimensions structurantes du phénomène: l'empreinte historique de l'esclavage et la catégorisation sociale par couleurs, la matrifocalité, les persistances d'une éducation traditionnelle dite « à la ceinture » ou considérant plus souvent comme « objet », les violences intraconjugale et intrafamiliale, la « prime » à la transgression, la forte normalisation de la société et des relations entre personnes, la dimension du magico-religieux
 - Alternance de travaux en atelier et de séances plénières destinées à travailler à partir des récits des professionnels sur des cas particulièrement délicats où s'illustrent les facteurs précités;
 - Public : représentants des institutions partenaires (Conseil Général, éducation nationale, juridiction, forces e l'ordre), éducateurs, chefs de service.

B - A partir de février 2015 : Résidence de trois semaines issue du marché public avec l'accompagnement du Dr Florent Cosseron (cf. page 4)

Il est envisageable que deux semaines de résidences soient rassemblées sur une même période pour des raisons logistiques. Cela donnerait : 1 semaine + 2 semaines d'affilées plus tard.





////.

Remerciements

Nous souhaitons remercier l'ensemble des acteurs qui ont collaboré à cette mission, à la fois pour leur accueil et pour leur active participation. Ce type de démarche immersive et exploratoire n'a de sens que par l'implication complète des acteurs locaux, c'est ce qui en fait sa légitimité et sa richesse. La DT Guadeloupe, le CEMEA ainsi que les nombreux partenaires et agents, éducateurs, professionnels du territoire, qui ont accepté de se prêter au jeu, ont rendu cette démarche non seulement possible mais riche d'enseignements, et nous les remercions pour leur engagement, leur bienveillance, leur expertise et leur créativité.

Christophe Gouache



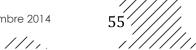


////.

ANNEXES

- LISTE DES FACTEURS
- LISTE DES PARTIES PRENANTES





ANNEXE 1 LISTE DES FACTEURS

Liste des facteurs identifiés comme pouvant jouer un rôle dans la délinquance violente des mineurs en Guadeloupe.

Sélection des facteurs jugés les plus déterminants par les éducateurs, psychologues, assistantes sociales rassemblés le 29 septembre 2014 lors d'un groupe de travail.

En jaune: la sélection majoritaire / en gris: la sélection secondaire

- 1. Poids historique de l'esclavage
- 2. Structuration de la société (classes/couleurs)
- 3. Evolution du monde contemporain Perte de repère dans la société
- 4. Judiciarisation des relations dans la société
- 5. Modification du rapport jeune (mineur)/adulte
- 6. Parents démissionnaires (face aux actes)
- 7. Recherche d'une socialisation dans le milieu délinquant (ex : trafic de stupa ; gang)
- 8. Matrifocalité (potomitan)
- 9. Absence des pères (multipartenariat sexuel, etc.)
- 10. Monoparentalité
- 11. Education des enfants traditionnelle accompagnée de violence
- 12. Education des enfants traditionnelle où l'enfant est considéré comme un « objet » plutot que comme un « sujet »
- 13. Rupture éducative et abandon des parents au seuil de l'adolescence
- 14. Violence intrafamiliale et intra conjugale
- 15. Prime à la transgression (« Marron »),
- 16. Aspect normatif de la société guadeloupéenne qui amène à la défiance et freine les relations de parole
- 17. Aspects magico religieux de la société guadeloupéenne
- 18. Aspects psychologiques : instabilité et caractère « instinctif », non prémédité des comportements
- 19. Aspects psychologiques : trouble du développement précoce et de l'attachement
- 20. Absence de la part des enfants de vision d'avenir (« demain si Dieu le veut ») liée à un avenir incertain
- 21. Place des DOM dans la république
- 22. Choc des cultures Métropole / Outre mer
- 23. Choc des cultures lié à St Martin
- 24. Choc des cultures lié à l'immigration (Dominique, Haiti, etc)
- 25. Précarité-Pauvreté des parents
- 26. Problème de ressources humaines relatif au personnel
- 27. Problème de formation relatif au métier d'éducateur
- 28. Institutions démissionnaires (face aux actes)
- 29. Superposition des dispositifs (ASE/PSS)
- 30. Diminution de l'impact du discours éducatif
- 31. Indétermination de ce qu'est qu'éduquer
- 32. Consommation excessive de stupéfiants (cannabis, crack, etc.), alcools
- 34. Omniprésence de la violence dans les médias (tv, internet, etc.)
- 35. Échecs scolaires (déscolarisation, absentéisme...)





ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS

CO PILOTAGE

DIRPJJ

Dir. interrégional outre-mer (présent du 27 au 30 sept)

DTPJJ Guadeloupe

Dir. territorial

Responsable politiques institutionnelles

COLLABORATIONS ASSOCIATION PARTENAIRE Les CEMEA

Directrice Ass. CEMEA Guadeloupe

Chargée de mission

INSTITUTIONNELS

Juridictions TGI de Pointe-à-Pitre et TGI de Basse-Terre, annexe Saint-Martin

Procureur de la République, TGI de Pointe-à-Pitre Substitut mineurs, TGI Pointe-à-Pitre Substitut mineurs, TGI de Basse-Terre Juge des enfants, Vice-présidente, TGI Pointe-à-Pitre

Administration pénitentiaire

Directeur du centre pénitentiaire de Baie-Mahault Capitaine, responsable du quartier mineur

Police

Directeur de la DDSP ou son représentant

Gendarmerie

Capitaine, commandant de la compagnie de gendarmerie du Moule Major, Brigade de prévention de la délinquance des jeunes

Conseil général

Directrice de l'enfance, de la famille et de la jeunesse Chargée de mission auprès de la directrice

Education nationale

Proviseur de vie scolaire (Excusée) Rectorat - Référent académique "réussite éducative"

STRUCTURES ET SERVICES (SP/SAH) DU TERRITOIRE ASSOCIES Structures et services PJJ

Directrice de l'Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion (EPEI)
Directeur du Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert de d'Insertion (STEMOI)
Responsable d'unité éducative (RUE), hébergement collectif
RUE, unité éducative de milieu ouvert - Basse-Terre
RUE, unité éducative de milieu ouvert - Pointe -à-Pitre
RUE (intérim), unité éducative de milieu ouvert - Pointe-à-Pitre





RUE, unité éducative de milieu ouvert - Saint-Martin RUE, unité éducative d'activités de jour - (insertion) - Grand Camp (Pointe-à-Pitre)

Structures associatives (SAH)

Directrice, foyer Féminin, Association pour la Prévention et l'Insertion Socio-Educatif en Guadeloupe (APISEG)

CURIER

Directeur, foyer Challenge, Association Acajou Alternatives

Directeur, foyer Kérabon éducation, Association Kérabon Soins

Directeur, Centre Educatif Fermé (CEF) de Port Louis, Association SOS Alternatives – Secteur Jeunesse

INSTITUTION/FONCTION SECTEUR ASSOCIATIF HABILITE CEF PORT LOUIS

CEF Port-Louis / Psychologue

CEF Port-Louis / Moniteur éducateur

Foyer Kerabon

Foyer Kerabon éducation / Educatrice

Foyer Kerabon éducation / Educateur

Foyer Challenge

Foyer Challenge / Educateur, chef de service

Foyer Challenge / psychologue

Foyer Challenge / Eductrice spécialisée

COLIBRIS

Colibri / Educatrice spécialisée

Colibri / Educatrice spécialisée

SECTEUR PUBLIC

STEMOI DE GUADELOUPE

STEMOI / UEMO St-Martin / Educateur

STEMOI / UEMO St-Martin / Ass. Sociale

STEMOI / UEMO Pointe-à-Pitre / Psychologue

STEMOI / UEMO Pointe-à-Pitre / Educatrice / Quartier mineurs

STEMOI / UEMO Pointe-à-Pitre / Ass. sociale

STEMOI / UEMO Pointe-à-Pitre / Educatrice

STEMOI / UEMO Basse-Terre / Educatrice

STEMOI / UEMO Basse-Terre / Educatrice, en UEAJ

EPEI DE SAINTE ANNE

EPEI /UEHC/ CSE

EPEI /UEHC/ Educateur

EPEI /UEHC-Mission Héb. diversifié / Educateur

EPEI /UEHC/ Educateur

EPEI /UEHC/ Educatrice

EPEI / UEAJ / Educatrice

EPEI /UEHC/ Educateur

EPEI /UEHC/ Educateur

EPEI / UEAJ / Educatrice



////.